



**CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016**

\*\*\*

L'an deux mille seize, le vingt-neuf mars à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Yannick TASSET, Maire.

**Etaient présents :**

M. TASSET, Maire,

M. JUILLET, M. GUERIN, Mme GRANDIN, M. ETIENNE, Mme BESCHI, M. DUPON, adjoints au maire,

M. BARDOT, Mme CATTON, M. CHARNALLET, M. DOUNIES, M. LE BLOAS, M. LEMAHIEU, M. POMARET, M. SCHMIDT, Mme CHARTIER, M. JUTTEAU, Mme KOLODKINE, M. LANGLAIS, Mme BOISVERD, M. DE RUFFIER D'EPENOUX, M. LOUVET, Mme MARCHAL, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme ORHAND à M. GUERIN  
Mme ROCHE à M. JUILLET  
Mme BORG à M. TASSET  
Mme ETIENNE à M. ETIENNE  
Mme COCHARD à M. DOUNIES  
Mme LE PARC à M. BARDOT

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**  
**Nombre de conseillers municipaux présents : 23**  
**Nombre de conseillers municipaux ayant donné pouvoir : 6**  
**Nombre de conseillers votants : 29**

**Secrétaire de séance :** M. CHARNALLET

**Date de convocation :** le 11 avril 2016

**Date d'affichage :** le 11 avril 2016

**TAXES D'IMPOSITION DE LA FISCALITÉ DIRECTE – EXERCICE 2016**

**Le Conseil Municipal** après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (20 voix pour, 9 voix contre (Mme BESCHI, Mme CHARTIER, M. JUTTEAU, Mme KOLODKINE, M. LANGLAIS, Mme BOISVERD, M. DE RUFFIER D'EPENOUX, M. LOUVET, Mme MARCHAL),

**DECIDE**

**DE FIXER** comme suit le taux de chacune des trois taxes communales pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation	10,86 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties	13,59 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties	74,11 %

Yannick TASSET informe que le budget de la communauté urbaine a été adopté lors du conseil communautaire de la veille par 104 voix pour sur 128 voix.

M. Denis FESTE adjoint aux finances de la commune d'Andrésy a présenté un amendement qui proposait de revenir à un lissage des taux sur 12 ans. L'amendement n'a pas été retenu car soutenu par seulement une vingtaine de personnes dont Yannick TASSET.

Les communes d'Andrésy, Triel sur Seine, Villennes sur Seine, Médan, Chapet et Vernouillet ont refusé de voter le taux à 1.50 %.

Quelques communes de la communauté d'agglomération qui comprend Les Mureaux et qui sont à 1,50% ont refusé d'intégrer les 3,50%.

L'article 1609 du code des impôts stipule page 4, que l'attribution de compensation est minorée, le cas échéant, du montant des versements autorisés par l'article 11 de la loi n° 90 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale perçue au profit d'établissements publics de coopération intercommunale l'année précédente celle de la première application de cette disposition.

Dans ce cas, il n'est pas facile de dire qu'on ne peut pas se servir des attributions de compensation (AC) pour venir contribuer à des versements.

Yannick TASSET propose de voter ce soir un prélèvement de 1,75%, ce qui permettrait de dire à la communauté urbaine que l'on n'accepte pas de facto son dictat. Dans un souci de diplomatie avec la communauté urbaine, il est raisonnable de couper la poire en deux.

Daniel LOUVET revient sur le calcul de la taxe foncière sur les propriétés bâties : 13,63. Il est proposé de voter les taux communaux augmentés de 2% : on était à 11,61 multiplié par 1,02 cela fait 11,842 auquel s'ajoute 1,75 résultat de l'addition : 13,59 et non pas 13, 63. Il y a une erreur de calcul.

Yannick TASSET en convient et demande à Jean-Pierre JUILLET d'apporter des précisions.

Jean-Pierre JUILLET dit que si on se réfère au texte le résultat est effectivement de 13,59 : ce chiffre sera retenu.

Thierry LANGLAIS constate qu'il y a deux éléments mélangés : 2 % d'augmentation des impôts et 1,75% pris en compte. Sur la prise en compte des 1,75%, il juge l'attitude raisonnable ; cela permettra de ne pas être en déficit en fin d'année. Par contre, il peut y avoir débat sur l'augmentation de 2%. Pourquoi la commune va chercher des recettes supplémentaires au lieu de générer des économies ?

Yannick TASSET répond que la commune ne fait que des économies. La situation financière s'est fortement dégradée depuis 2011 du fait de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Orgeval reste une commune des Yvelines où les dépenses de personnels sont nettement inférieures à la moyenne : 50% à Orgeval pour une moyenne de 57,5%. La baisse massive de la DGF provoque une chute brutale des possibilités d'investissement. Les possibilités d'investissement étaient de 1 400 K€ en 2011 contre 400 K€ cette année. Le trésorier payeur est d'accord pour dire que les impôts d'Orgeval sont faibles ; ses taux sont les plus faibles des Yvelines. Prélever 1,75% au lieu des 3,50% de l'année dernière va permettre aux orgevalais d'absorber l'augmentation substantielle des impôts du conseil départemental. Il n'y aura quasiment pas d'augmentation sur la feuille d'impôts des orgevalais.

Daniel LOUVET demande que soit projeté le fichier permettant la comparaison des taux avec des communes voisines qu'il a fourni.

Christèle GRANDIN rappelle son désaccord de lundi avec l'équipe majoritaire sur le vote des 3,50% ; la division du chiffre par deux la satisfait. 2016 sera une année transitoire qui permettra d'anticiper le budget 2017 en posant les conditions de la commune. La commune doit montrer à la communauté

urbaine qu'elle est capable de faire des efforts. Elle votera en faveur des 1,75% pour exprimer son soutien à M. Le Maire.

Aude BESCHI remercie M. le Maire d'avoir fait réviser la position majoritaire du conseil municipal de lundi, pour lequel, malgré son absence elle avait communiqué sa position d'être contre les 3,50%. La solution proposée ce soir est raisonnable. Toutefois, elle ne va pas plier face à la communauté urbaine et, par principe, ne va pas voter pour. Elle ne pense pas que ce groupement soit le meilleur pour la commune.

Michel BARDOT pense que la sagesse aurait voulu que la commune vote 3.50 % ; la proposition proposée par M. le Maire est un bon compromis politique.

Guy DOUNIES vote pour et remercie M. le Maire d'avoir attendu quatre jours afin d'écouter les avis de tous.

Agnès CATTON affirme son soutien à M. le Maire et vote les 1,75%.

Ludovic POMARET trouve bon de couper la poire en deux.

Patricia CHARTIER reste sur sa position du conseil de lundi : elle résiste à la pression de la communauté urbaine.

Christian JUTTEAU est d'accord pour le taux de 1,75% mais pas pour l'augmentation de 2%. Il a demandé à ce que la délibération soit scindée en deux, ce qui semble impossible pour des questions administratives. « Agir pour Orgeval » va donc voter contre les deux taux.

Yannick TASSET interroge Christian JUTTEAU sur la raison de son refus des 2%.

Christian JUTTEAU explique que 2% correspondent à une augmentation des impôts alors que l'inflation est nulle. Il a conscience que la DGF baisse. À son avis il faudrait remettre en cause certains investissements.

Yannick TASSET précise que ce sera le cas. Il rappelle qu'en 2011 la faculté d'investissement de la commune était quatre fois supérieure à celle de 2015. Si les impôts ne sont pas augmentés, la commune pourra simplement expédier les affaires courantes. L'endettement de la commune est à la moitié de la moyenne régionale ; la commune a besoin de faire rentrer de l'argent pour maintenir ses services.

Christian JUTTEAU interroge sur la position de la communauté urbaine pour 2017. Yannick TASSET répond que la taxe d'habitation proposée apporte un financement suffisant pour le fonctionnement de la communauté urbaine. Toutefois, il faut se rappeler qu'en 2012 la commune avait eu le même raisonnement avec la CA2RS. Pourtant, il a fallu se résoudre, en 2014, à augmenter les impôts. Il reste pragmatique ; il y aura sûrement un impôt supplémentaire pour la communauté urbaine en 2017 ou 2018. Christian JUTTEAU demande si une action légale pourrait être envisagée ; la communauté urbaine a-t-elle vraiment la possibilité de ne pas respecter le principe d'équité fiscale ?

Yannick TASSET explique que ce point fera partie des négociations, c'est pour cela qu'il propose un taux de 1,75%. La communauté urbaine attendait 7 millions d'euros. La CU a voté hier l'augmentation du taux de la CPE de 22% à 24%, elle va percevoir 4 millions d'euros supplémentaires. Le raisonnement partagé avec d'autres maires est de dire que la communauté urbaine pourrait financer la neutralité fiscale. Les communes qui vont voter un impôt supplémentaire vont être renflouées par la communauté urbaine.

Daniel LOUVET a fait une comparaison de taux ; Orgeval n'a pas les taux les plus bas du département. Il est important d'avoir une vue d'ensemble. « Orgeval avec vous » était contre la CA2RS, car elle allait augmenter les impôts, ce qui a été confirmé. Cela a servi à acheter un immeuble pour les élus et des panneaux d'entrée et de sortie de la CA2RS. La communauté urbaine augmente les taux sur la taxe d'habitation, c'est impôt sur impôt. D'après ces renseignements, sur les 12 communes de la CA2RS, sept n'ont pas voté l'augmentation des taux et quatre les ont acceptés hier soir.

Eliane MARCHAL est contre les 1,75% comme les 3,50%. Il est très dangereux d'intégrer les 1,75 à la taxe foncière communale sous prétexte de financer la perte de la DGF à venir et les incertitudes du fond de péréquation. C'est tromper les orgevalais et les élus. Il ne faut pas compter redonner ceci à la communauté urbaine. Ces 1,75%, les orgevalais vont les payer. Il est inadmissible que les Pisciacais, les Achérois et les Conflanais ne payent pas. Il faut avoir une position ferme face à la communauté urbaine. Lorsque nous avons étudié les comptes 2015, M. le Maire avait dit que la CA2RS prenait en charge une partie des services techniques ; finalement, à l'été 2015, la CA2RS ne les prenait plus en charge. La communauté urbaine décide de ne pas prélever sur la taxe foncière, donc elle demande à

la commune de le faire. Les orgevalais vont constater que la taxe foncière communale va augmenter de 18%, Il n'y a pas eu une telle augmentation d'impôts depuis 15 ans.

Yannick TASSET ne suit pas ce raisonnement. Même si les taux de la commune vont augmenter, la feuille d'impôt va diminuer.

Eliane MARCHAL dit qu'aujourd'hui il n'y a aucune vision de l'avenir. L'année prochaine, ce sera sûrement considéré comme acquis.

Yannick TASSET rappelle que toutes les communes soumises à ce dictat sont montées au créneau. Si la commune ne vote rien, elle doit mettre 500 000 euros de côté. En votant 1,75%, elle en mettra 250 000. La communauté urbaine a opté pour la neutralité fiscale cette année dont le principe est de faire payer par les communes le même impôt que l'année dernière. Cela n'a rien à voir avec une augmentation future. Il est certain qu'un jour la communauté urbaine va décider de faire un impôt.

Eliane MARCHAL dit que dans ce cas, ce sera un impôt pour toutes les communes.

Laurent DE RUFFIER D'EPENOUX remercie M. le Maire d'avoir pris le temps d'exposer le sujet afin que chacun puisse réfléchir avec de nouveaux éléments. Malgré tout, il reste sceptique sur ce mariage forcé sans divorce possible avec la communauté urbaine. Il n'y a aucun projet ; cette communauté urbaine se fait sans avoir réfléchi à ses recettes ; c'est le brouillard total. Les positions entre les communes membres de la communauté urbaine sont très différentes. Le principe « d'équité fiscale » lui paraît juridiquement très douteux. Le bidouillage entre taxe d'habitation et taxe foncière également.

Yannick TASSET rappelle que la taxe d'habitation est payée par tous les habitants y compris ceux vivant dans les logements sociaux alors que la taxe pour le foncier bâti n'est pas payée par les habitants des logements sociaux. De fait, en optant pour la taxe d'habitation, on espère une rentrée d'argent plus conséquente. Certains ont émis l'idée d'une petite taxe supplémentaire pour le foncier bâti pour les investissements. Avec cette taxe d'habitation que l'on vote, 50 millions vont rentrer dans les comptes de la CU et qui vont être suffisants pour la faire fonctionner en 2016, mais qui vont dégager des sommes dérisoires ; c'est ce qui est inquiétant.

Laurent DE RUFFIER D'EPENOUX pense que la décision de couper la poire en deux n'est pas une vraie position. Cela rejoint le raisonnement sur la hausse des impôts. Il constate que le Maire de Poissy a décidé de réduire le personnel municipal ; il essaie de prendre des mesures qui ne reposent pas que sur le contribuable. La communauté urbaine risque de ne pas comprendre la position d'Orgeval qui ne correspond pas vraiment à ce qu'elle demande ni à une opposition totale.

Yannick TASSET explique que cette position est diplomate. En effet, la position n'était pas unanime au conseil en début de semaine et il n'a pas envie de se mettre la CU à dos. Ce qu'il propose ce soir fait courir un risque moindre aux orgevalais, et permet d'absorber ce que va réclamer la CU. Il compte sur une négociation en s'appuyant sur le texte du code des impôts dont il a fait référence en début de séance.

Hélène BOISVERD rappelle que le but principal des intercommunalités était de mutualiser pour diminuer le coût des services. Elle constate une augmentation des taux sur 2 ans pour que les élus de la CA2RS aient un bâtiment ; c'est ce qui nous plombe maintenant. Il s'agit d'une erreur manifeste qui a été faite par une équipe dont les élus sont toujours présents, y compris le Président, qui est maintenant Président de la CU. Elle regrette que M. Tautou et son équipe ne se soient jamais excusés auprès des orgevalais du déficit de la CA2RS.

Yannick TASSET précise que le bâtiment n'a pas été acheté pour les élus mais pour le personnel de la CA2RS qui étaient avant cela 70 dans un bâtiment plus petit que la mairie ; ils étaient 5 ou 6 par bureau et leurs conditions de travail étaient déplorables.

Yannick TASSET rappelle que le conseil municipal a voté à l'unanimité contre cette CU ; c'était une obligation de l'intégrer. Pour résister il faut en avoir les moyens, ce qui n'est pas le cas. La commune est obligée de se soumettre aux augmentations d'impôts.

Thierry LANGLAIS demande si 70 personnes sont nécessaires. On ajoute mille feuilles sur mille feuilles, on rajoute du personnel, on transfère des compétences, mais le personnel reste ; à croire que les compétences transférées ne servaient à rien avant. Dans le privé, face à ce genre de situation, la société passe par de l'externalisation, de la fusion et des révisions d'investissement. Il est d'accord sur le principe de précaution, mais la pression fiscale et l'augmentation systématique des impôts d'année en année est intenable.

Yannick TASSET rappelle qu'Orgeval a été contrainte d'intégrer la CU par décision du Préfet de Région. Des économies sont faites : baisse des subventions aux associations, suppression de beaucoup de manifestations... A noter que la charge du personnel de la commune est de 50% contre 57% pour l'ensemble des communes des Yvelines. Daniel LOUVET dit que ce n'est pas comparable : si on intègre le personnel de la crèche et le coût d'entretien au personnel municipal, le chiffre explose.

Geneviève KOLODKINE respecte l'effort fait de diviser par 2 le taux et comprend l'effort nécessaire sur le plan politique. Cependant, elle reste de l'avis de ses collègues dans la mesure où il n'est pas possible de dissocier les 2%. Elle suggère une économie en annulant la réalisation de la couverture du terrain de tennis qui n'est pas essentielle.

Hervé CHARNALLET pense que la décision prise est la bonne. Il faut continuer le combat de l'intérieur.

Yannick TASSET ajoute qu'il propose la position moyenne pour aller vers une bonne intégration dans la communauté urbaine.

Aimé LE BLOAS adapte à la situation des propos tenu par le Général de Gaule : « on est rentré dans un certain machin, où on n'a pas la maîtrise de cette destinée ». Il votera ces taux, même si cela lui arrache le cœur.

Jean-Michel SCHMIDT fait confiance à M. le Maire et M. JUILLET qui ont étudié la question avec beaucoup d'acuité. Il pense qu'ils ont pris une bonne résolution en gardant une petite réserve.

André DUPON remercie M. le Maire d'avoir choisi la voie de la sagesse.

Philippe ETIENNE précise que, pour résister, il faut avoir les moyens, ce qui aujourd'hui n'est pas le cas de la commune. Il ajoute que les pisciçais ont été informés, par le biais d'une revue communale dans laquelle le maire explique que les impôts ne vont pas augmenter, qu'il va faire le maximum pour diminuer le personnel... Il a pris pour exemple la feuille d'impôt 2014 pour expliquer que les impôts 2016 ne vont pas augmenter sans préciser qu'en 2017 l'augmentation sera de l'ordre de 20-25%.

Jean-Pierre JUILLET rappelle que la compétence transférée pour la gestion des ordures ménagères n'avait pas de personnel. Concernant la voirie, les deux agents communaux ont été transférés. Il indique que le budget 2016 prévoit une épargne brute de 400 000 euros contre 1M 2 € et 1M 5 € que la commune avait l'habitude de dégager. Le million qui a disparu résulte entre autres : de la loi SRU, du FPIC, du FSRIF, de la baisse des dotations de l'Etat .... Il y aura donc moins d'investissement car il y a moins d'épargne. Sur les taux des communes évoqués par Daniel LOUVET, il aurait dû prendre l'addition du foncier et de l'habitation et il aurait constaté que Chambourcy est au-dessus d'Orgeval. Il indique qu'il s'est basé sur des communes de même strate qu'Orgeval : 5 000 – 10 000 habitants. Certes, Villennes est en-dessous, mais il faut noter qu'elle a exclu les syndicats de sa fiscalité ; si on les ajoute, Villennes serait largement au-delà d'Orgeval. Jean-Pierre JUILLET réaffirme qu'Orgeval a dans la strate 5 000 – 10 000 habitants les taux les plus bas des Yvelines. De manière plus générale, parmi les communes qui ne « se couchent pas », 6 communes conservent leurs taux originaux, 4 passent à 3.50 % et 2 adaptent avec 1.75%. Les communes qui n'ont pas augmenté leur fiscalité ont de bonnes raisons de le faire : certaines ont des attributions de compensation négatives, d'autres conservent leur taux communal mais provisionnent la perte future et ont déjà augmenté leur fiscalité en 2015, certaines augmentent leur fiscalité en 2016 de 30% et ne veulent pas ajouter les 3.50 aux concitoyens. La position du maire est parfaitement respectable ; chacun a sa vérité par rapport à sa situation. Enfin, il souhaite qu'une fois les taux votés, une information soit communiquée aux citoyens sur le choix fait.

---

Délibération n°2016-043

**OBJET : FINANCES**

### **DECISION MODIFICATIVE N°1**

**Le Conseil municipal** après en avoir délibéré à la majorité des membres présents ou représentés (20 voix pour, 8 voix contre (Mme CHARTIER, M. JUTTEAU, Mme KOLODKINE, M. LANGLAIS, Mme BOISVERD, M. DE RUFFIER D'EPENOUX, M. LOUVET, Mme MARCHAL), 1 abstention (Mme BESCHI)),

### **DECIDE**

**DE MODIFIER** le budget primitif 2016 comme suit :

#### **Section de fonctionnement**

##### Dépenses

73928- Autres atténuations de produits + 130 710,00

##### Recettes

73111 – Taxes foncières & d'habitation - 255 859,00



7321 – Attribution de compensation	+ 506 844,00
7381 – Droits de mutation	- 110 000,00
7411 – DGF	- 10 275,00

Jean-Pierre JUILLET fait remarquer qu'il n'est pas fait état du pacte financier et que les décisions prises ont pour conséquence de provisionner la somme de 250 000 euros.

Jean-Pierre JUILLET souhaite commenter le communiqué de presse de la CU suite au débat budgétaire de la veille. Il cite : « le premier budget de la CU GPS&O a été voté par 100 voix pour, 8 contre et 20 abstentions. Il a été élaboré conformément aux principes établis dans le pacte financier, fiscal et de solidarité, adopté par les élus dès 2015 lors des travaux préparatoires à la création de la nouvelle intercommunalité ». C'est scandaleux, il n'y a pas eu de vote, ceci est un mensonge. Il continue « La neutralisation fiscale et financière en est un des piliers fondateurs avec l'objectif de ne pas augmenter la fiscalité au titre du bloc communal soit la CU et la commune ». Cette position est justifiée par un tableau qui reprend mot pour mot ce que Jean-Pierre JUILLET avait détaillé lors d'un précédent conseil. Le document conclut en stipulant que la CU compensera strictement la baisse des recettes fiscales, et, de manière pérenne, la majoration des recettes fiscales sera reversée à la CU. Cela ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir de combat politique au sein de cette décision, mais il est bien clair qu'au sein d'une partie de la CU, il y a une volonté qui a un intérêt politico financier que les choses restent en l'état.

Hélène BOISVERD demande si les comptes rendus de ce qui se passe à la CU sont disponibles sur internet. Geneviève KOLODKINE répond par l'affirmative ; ils sont disponibles sur le site internet de la CU.

Yannick TASSET informe que le prochain conseil communautaire aura lieu le 12 mai.

Daniel LOUVET regrette l'absence de Mme ORHAND, car il a retrouvé des comptes rendus établis par des géomètres en 1995. En effet, sur un compte rendu de la commission équipement urbanisme datant du 7 décembre 1995, il est écrit que 2 géomètres ont été consultés pour faire une offre de prix afin d'établir un plan topographique de la propriété de la Brunetterie comportant un relevé de nivellement, le positionnement des arbres, le relevé des façades du bâtiment. Donc, tout ce qui est en cours a déjà été fait. Pour rappel, M. DOUNIES était à l'initiative de cette étude lors de la réunion du 21 octobre 1993. Il serait important de faire la recherche de cette étude aux archives au lieu de repayer un géomètre, cela ferait des économies.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 15.

**Fait à Orgeval, le 18 avril 2016.**

**Le secrétaire de séance,  
Hervé CHARNALLET**

**Le Maire,  
Yannick TASSET**